

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 14 MARS 2016, À LA SALLE  
MUNICIPALE, SITUÉE AU 162, RUE DES JÉSUITES, À  
TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire  
Mme Linda Dubé, conseillère  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère  
Mme. Marilyne Gagné, conseillère  
M. Éric Gagnon, conseiller  
M. Martin Desbiens, conseiller**

**Étaient absents : Mme. Myriam Therrien**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme  
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)**

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

**(Rés. 2016-0063)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la  
Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour en laissant le point  
divers ouvert et en y ajoutant le point suivant :

- Autorisation de données (mise aux normes des eaux usées) cours universitaire.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

**(Rés. 2016-0064)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE  
le procès verbal du 8 février soit accepté.

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
SPÉCIALE DU 18 FÉVRIER 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

**(Rés. 2016-0065)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE  
le procès verbal du 18 février soit accepté.

**5. QUESTIONS**

**6. COMPTES À PAYER**

(Rés. 2016-0066)

IL EST PROPOSÉ PAR Marilyne Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 9620 à 9694.

**7. PÉRENNITÉ DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE TADOUSSAC**

RAPPELANT l'importance du rôle que jouent la Municipalité de Tadoussac ainsi que l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord dans l'économie de la région, sa promotion et son rayonnement à l'échelle internationale, les membres du conseil municipal souhaitent affirmer leur détermination à assurer la souveraineté de leurs actions de consolidation et de développement de leur industrie touristique, sur la base des considérations suivantes :

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est une destination touristique internationale reconnue pour son produit d'excursion aux baleines, sa riche histoire et sa vitalité culturelle;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est membre du Club des Plus Belles Baies du Monde et de l'Association des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est visitée annuellement par plus de 300 000 visiteurs de partout dans le monde et s'avère être la destination québécoise la plus en demande à l'international après Montréal et Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac accueille annuellement plus de 200 000 excursionnistes à ses installations portuaires;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac est un village dont l'économie repose principalement sur le tourisme et qu'elle a su développer une expertise et une renommée internationale dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de Tadoussac génère annuellement plusieurs millions de dollars en retombées directes et indirectes ainsi que plus de 1 200 emplois à des travailleurs en provenance de différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac et ses gens d'affaires, au cours des 30 dernières années, ont investi plusieurs millions de dollars afin de faire connaître la destination et le Québec sur les marchés internationaux;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Tadoussac a le devoir d'innover et d'assurer la pérennité de son développement économique;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac reçoit dans sa baie des navires de croisières depuis plus de 150 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord s'inscrit dans une démarche de diversification économique initiée par les

intervenants régionaux identifiant le tourisme comme un secteur à prioriser;

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord bénéficie de l'appui de l'ensemble des municipalités de la Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord est un levier de développement qui favorise la structuration et la consolidation de l'activité touristique régionale;

CONSIDÉRANT QUE Tadoussac, situé au cœur de l'un des dix pôles de la Stratégie maritime du Québec, est directement ciblé pour le développement et la structuration de l'offre fluviale et maritime sur le Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord ne peut obtenir la reconnaissance « officielle » de l'Association des croisières du Saint-Laurent et ce, malgré sa notoriété nationale et internationale ainsi que l'unicité et la variété des attraits régionaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des croisières du Saint-Laurent et ses membres se sont positionnés afin de restreindre les efforts de l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord dans ses démarches associées au « Pôle Tadoussac » en contrecarrant ses activités de représentation de la région dans des événements ciblés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau, dans sa résolution #2016-51, considère qu'il « est important de ne pas favoriser de concurrence dans ce domaine en permettant que d'autres sites d'escales de croisières internationales non reconnus se développent avant que les escales existantes n'aient atteint leur plein potentiel »;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ou une organisation paragouvernementale ne peuvent et ne doivent s'immiscer dans les efforts de développement d'une autre entité municipale en brimant ses droits à la libre concurrence, qu'elle soit escale « reconnue » ou non;

**(Rés. 2016-0067)**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac et l'Escale Tadoussac–Haute-Côte-Nord dénoncent les actions déloyales subies au cours des dernières années et, plus récemment, les propos tenus par la Ville de Baie-Comeau, soutenus par les autres escales « reconnues » de la région et appuyés par l'Association des croisières du Saint-Laurent.

Que la Municipalité de Tadoussac ne peut accepter ces agissements qui portent ombrage à sa réputation, nuisent à son développement économique et minent ses efforts de rayonnement sur la scène internationale.

Que la Municipalité de Tadoussac demande à ce que toutes les allégations et prétentions relatives aux propos tenus par l'Association des croisières du Saint-Laurent et de ses membres cessent immédiatement et que la situation soit clarifiée lors de la rencontre prévue en avril prochain avec la ministre du Tourisme pour ainsi permettre à Tadoussac de continuer à participer au développement économique de la région de la Haute-Côte-Nord et de maintenir ses

efforts de promotion pour la région, la Côte-Nord et le Québec sur les plans national et international.

## **8. DOSSIER QUAI DE TADOUSSAC**

### **8.1 PARCOMÈTRES**

(Rés. 2016-0068)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le mandat J.J Mackay Canada LTD au montant de 8 613.00\$ plus taxes. Que le tout soit payé à même le budget quai de Tadoussac (Travaux d'entretien et d'infrastructure quai de Tadoussac, poste FDI : 03 10075 522.

### **8.2 MANDAT CONSULTANTS ROPARS INC. (CONSULTANT PROFESSIONNEL, QUAI DE TADOUSSAC)**

(Rés. 2016-0069)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le mandat à la firme Consultants Ropars Inc. pour accompagner le Municipalité de Tadoussac dans le cadre du projet de placardage de la surface A du quai de Tadoussac.

Que le taux horaire soit fixé à 135.00\$/heure pour un montant maximal de 13 000.00\$ plus taxes (proposition 4 janvier 2016).

Que le tout soit payé à même le budget quai de Tadoussac (Travaux d'entretien et d'infrastructure quai de Tadoussac, poste FDI : 03 10075 522.

### **8.3 MANDAT INSPECTION DU SYSTÈME CATHODIQUE (CONSULTANT PROFESSIONNEL, QUAI DE TADOUSSAC)**

(Rés. 2016-0070)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le mandat à la firme Service Métallurgiques du Québec Ltée pour effectuer l'inspection du système cathodique au quai de Tadoussac pour 2016 au montant de 5000.00\$ plus taxes.

Que le tout soit payé à même le budget d'opération du quai de Tadoussac.

## **9. ENTENTE CIRCULATION SUR LA RUE BATEAU-PASSEUR (MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET SOCIÉTÉ DES TRAVERSIER DU QUÉBEC) – SIGNATAIRE DES ENTENTES**

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

(Rés. 2016-0071)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin à signer tous les documents relatifs au dossier.

**10. RESSOURCE EN URBANISME**

(Rés. 2016-0072)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'embauche de M. Justin Gingras au poste d'inspecteur municipal et le conseil municipal le désigné pour l'application des différents règlements municipaux.

**11. DEMANDE À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (ENTREPRISE AMBOIS INC.)**

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux différents règlements municipaux en vigueur à la Municipalité de Tadoussac;

(Rés. 2016-0073)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le dépôt de la demande à la commission de la protection du territoire agricole du Québec (entreprise Ambois Inc.).

**12. CONTRAT DE SERVICES (COMPAGNIE PROMOTEK)**

(Rés. 2016-0074)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le renouvellement du contrat de services avec la compagnie Promotek.

**13. GRILLE SALARIALE ET TARIFAIRE EN INCENDIE (FORMATION ET PREMIERS RÉPONDANTS) ET REGULARISATION DU PAIEMENT POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, ANNÉE 2015**

(Rés. 2016-0075)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement selon la grille salariale et tarifaire en incendie (formation et premiers répondants) ainsi que le remboursement des frais (allocation de repas). Rétroactif en date du 1 janvier 2016.

Que le conseil municipal autorise la régularisation du paiement des premiers répondants pour l'année 2015. Qu'un montant de 20.00\$ supplémentaire de la sortie (intervention) soit réajusté pour un total de 50.00\$. Que le tout soit payé à même le budget sécurité civile (PR).

**14. PERSONNES DÉSIGNÉES (CHANGEMENT AU PROTOCOLE D'INTERVENTION DU CAUREQ)**

(Rés. 2016-0076)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac désigne monsieur Éric Gagné et Monsieur Martin Lavoie à titre de personnes responsables à effectuer les changements au protocole d'intervention du CAUREQ.

**15. VALIDATION DES PROTOCOLES (RECOMMANDATION DU CAUREQ)**

(Rés. 2016-0077)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac approuve l'ensemble des protocoles de recommandation déposés auprès du CAUREQ.

**16. DÉPENSES POUR LES TRAVAUX AU CENTRE DES LOISIRS (CONTRIBUTION MUNICIPALES - PROGRAMME TECQ)**

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à des travaux de rénovation intérieure au Centre des loisirs de Tadoussac (structure plancher et plafond);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé par appel d'offre public et a octroyer le contrat par résolution en date du 18 février 2016 au montant de 68 973.27\$ plus taxes (entreprise Cevico. Inc);

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des travaux s'élève à 152 134.07\$ (travaux extérieurs et intérieurs, électricité, plomberie ainsi que la ventilation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac a obtenu une contribution de 50% du montant auprès de Développement économique Canada (DEC);

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles à l'utilisation d'une partie de la TECQ;

(Rés. 2016-0078)

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la contribution municipale de ce projet dans le programme TECQ et qu'elle soit dans la planification des travaux.

**17. MANDAT ISOLATION (CENTRE DES LOISIRS)**

(Rés. 2016-0079)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la soumission de l'entreprise Lebel Isolation au montant de 800.00\$ plus taxes pour l'ajout d'isolation au Centre des loisirs de Tadoussac (travaux de rénovation).

**18. MANDAT ÉLECTRICITÉ (CORRECTION RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-0058) CENTRE DES LOISIRS**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0080)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac corrige la résolution 2016-0058 et que le montant de la nouvelle soumission pour l'installation de l'éclairage (modification du nombre et du type) soit de 12 768.00\$ plus taxes auprès de l'entreprise Mario Duchesne Électrique.

**19. OFFRE DE SERVICE, MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES – ÉTUDE D'AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE – PROGRAMME TECQ**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0081)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac octroie le contrat à la firme Les Consultants Filion Hansen & Ass. Inc pour l'étude avant-projet préliminaire pour la mise aux normes du traitement des eaux usées au montant de 22 500.00\$ plus taxes. Que le tout soit déposé et payé dans le programme TECQ (contrat de gré à gré).

**20. FACTURE LES CONSULTANTS FILION, HANSEN & ASS INC. (2016-07) SOUTIEN EAU POTABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0082)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture 2016-07 au montant de 3 650.00\$ plus taxes. Que le tout soit payé à même le budget d'opération (traitement et distribution 50/50).

**21. FACTURE LES CONSULTANTS FILION, HANSEN & ASS INC. (2016-05) TEST DE VÉRIFICATION DE LA CALIBRATION DES TROIS DÉBIMÈTRES SUR L'EAU POTABLE- PROGRAMME TECQ**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0083)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture 2016-05 au montant de 3 215.00\$ plus taxes. Que le tout soit déposé et payé à même le programme TECQ.

**22. RÉPARATION DU CLAPET AU PUIT MUNICIPAL – SURPLUS AFFECTÉ « AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES »**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0084)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la réparation du clapet au puit municipal pour un montant estimé à 11 637.93\$ taxes incluses (équipement, machinerie, professionnel et réparation de l'immeuble).

Que le tout soit payé à même le surplus affecté « Amélioration des infrastructures ».

**23. ANNULATION DU SURPLUS AFFECTÉ DÉCONTAMINATION (SITE)**

(Rés. 2016-0085)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac annule le surplus affecté décontamination au montant de 2 000.00\$ et que le tout soit transféré dans le surplus non affecté.

**24. CORRECTION D'UNE RÉOLUTION (RÉS. 2015-0416) RÉGLEMENT NO 353 SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT**

(Rés. 2016-0086)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède à la correction de la numérotation de la résolution 2016-0416 en devenant la résolution 216-0146A pour ainsi régulariser une erreur au procès-verbal de la réunion décembre 2015.

**25. HÔTEL TADOUSSAC (REMBOURSEMENT DES INTÉRÊTS POUR LES FRAIS DE CONTESTATION)**

(Rés. 2016-0087)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède au remboursement des frais d'intérêt (10 926.26\$) dans le cadre du dossier de contestation de l'évaluation municipale de l'Hôtel Tadoussac. Que le tout soit remboursé à même le surplus non affecté 2015.

**26. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - 2015**

(Rés. 2016-0088)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Mme Marie-Claude Guérin, directrice générale à transférer le dossier suivant à la MRC de La Haute-Côte-Nord pour défaut de paiement des taxes municipales :

Matricule : 6234 97 5564

**27. RÉVISION DU SYSTÈME DE TAXATION (PAIEMENT FINAL)**

(Rés. 2016-0089)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement du dernier versement de la facture 12 527.60\$ au montant 6 500.00\$ plus taxes. Que le tout

soit payé dans le surplus non affecté 2015, tel que mentionné à la résolution 2015-0294.

**28. COTISATION DU CLUB DES PLUS BELLES BAIES**

(Rés. 2016-0090) IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le renouvellement de la cotisation du Club des plus belles baies au montant de 250.00\$ plus taxes.

**29. TADOUSSAC 2000 - MAISON DU TOURISME : RESSOURCES HUMAINES 2015**

(Rés. 2016-0091) IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise un paiement de 14 863.62\$ à Tadoussac 2000 pour la gestion des ressources humaines à la Maison du Tourisme pour la saison 2015. Que le tout soit payé à même le surplus non affecté 2015.

**30. POLITIQUE D’AFFICHAGE - MAISON DU TOURISME**

(Rés. 2016-0092) IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac adopte la politique d’affichage à la Maison du Tourisme pour la saison 2016.

**31. POLITIQUE CULTURELLE/PLAN D’ACTION 2016-2017**

(Rés. 2016-0093) IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac adopte la politique culturelle de la Municipalité de Tadoussac révisée ainsi que son plan d’action 2016-2017.

**32. ANNULATION FACTURE - LOCATION DE SALLE**

(Rés. 2016-0094) IL EST PROPOSÉ PAR Lynda Dubé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l’annulation de la facture pour la location de la salle des loisirs le 14 juin 2014 de Madame Sylvie Tremblay. Régularisation dans la comptabilité.

**33. OFFRE DE SERVICE – RÉAMÉNAGEMENT DE L’ÉDIFICE DESJARDINS (BIBLIOTHÈQUE ET AUTRES) (INGÉNIEUR)**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0095)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac octroi le mandat à la firme Groupe-Conseil TDA pour l'estimation des travaux au 187, rue Bord de l'eau à Tadoussac au montant de 2 250.00\$ plus taxes. Que le tout soit payé dans le projet de l'édifice Desjardins.

**34. PROJET ÉVÈNEMENT « RENDEZ-VOUS NAVAL 2017 »  
DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME  
CANADA 150**

IL EST PROPOSÉ PAR Lynda Dubé

(Rés. 2016-0096)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise Claude Brassard, directeur du département du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine à déposer des demandes de financement auprès des diverses instances gouvernementales et régionales pour la réalisation des festivités entourant la venue des Grands Voiliers en 2017, dans le cadre du Rendez-vous 2017.

**35. BRIS (20 JUIN 2015) - POURSUITE AU CIVIL**

CONSIDÉRANT QUE des bris ont eu lieu sur notre territoire le 20 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE des accusations ont été déposées auprès des deux individus responsables des méfaits;

CONSIDÉRANT QU'ils ont bénéficiés du programme de traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac demande remboursement des frais reliés à ces méfaits auprès des individus concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0097)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac envoie une mise en demeure aux deux individus fautifs afin que tous les frais reliés aux bris soient remboursés.

**36. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 358 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NO 342 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET  
L'EMPRUNT DÉCRÉTÉS POUR LA CONSTRUCTION D'UN  
GARAGE MUNICIPAL D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE  
147 165.00\$**

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NO 358**

---

**RÈGLEMENT NO 358 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 342 AFIN  
D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DÉCRÉTÉS POUR  
LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL D'UN MONTANT  
ADDITIONNEL DE 147 165.00\$**

---

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 14<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2016 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Éric Gagnon, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 358 modifiant le règlement no 342 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt décrétés pour la construction d'un garage municipal d'un montant additionnel de 147 165.00\$.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 14<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2016**

---

Éric Gagnon,  
Conseiller

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

**37. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 253-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 59-H (GÎTE) AINSI QUE LE CONTINGEMENT DE L'USAGE**

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NO 253-34**

---

**RÈGLEMENT NO 253-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 59-H (GÎTE) AINSI QUE LE CONTINGEMENT DE L'USAGE**

---

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 14<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2016 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Éric Gagnon, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 253-34 modifiant le règlement 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter une classe d'usages à la zone 59-H (gîte) ainsi que le contingent de l'usage.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 14<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2016**

---

Éric Gagnon,  
Conseiller

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

### **38. CCU**

#### **38.1. 31, RUE DU PLATEAU TADOUSSAC**

Demande de permis de construction neuve pour le 31, rue du Plateau à Tadoussac.

- Fenestration, porte, colonne, soffite et facia, coin des murs : couleur noire
- Bardeau d'asphalte : minerai de fer (gris)
- Pignon : cèdre minerai de fer (gris)
- Revêtement extérieur : canexel couleur falaise

Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande tel que déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0098)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande de permis de construction tel recommandé par le CCU.

### **39. CORRESPONDANCES**

#### **39.1. INSCRIPTION CONGRÈS 2016 FQM**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0099)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la participation de monsieur Hugues Tremblay, maire de la Municipalité de Tadoussac, au Congrès FMQ 2016.

#### **39.2. ASSOCIATION ÉPILEPSIE CÔTE-NORD INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0100)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac proclame le mois de Mars, mois national de sensibilisation à l'épilepsie.

Que la Municipalité de Tadoussac autorise un montant de 50.00\$ comme contribution à l'Association épilepsie Côte Nord. Inc.

#### **39.3. TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES ÂÎNÉS DE LA CÔTE-NORD (RENCONTRE)**

Point reporté en avril

#### **39.4. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchés par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activité qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR linda dubé

(Rés. 2016-0101)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille. Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### **39.5 CLUB DE MOTONEIGISTES LES RÔDEURS INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0102)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte l'achat de deux billets chacun d'un montant de 40.00\$ pour le souper bénéfice du Club de motoneigistes Les Rôdeurs inc. qui se tiendra le 2 avril prochain à l'Aréna de Sacré-Cœur.

## **40. QUESTIONS DU PUBLIC**

### **41. DIVERS**

#### **41.1 AUTORISATION DE DONNÉES (MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES) COURS UNIVERSITAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

(Rés. 2016-00103)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise M. Gilles Filion, ingénieur

de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass inc. à utiliser les données du projet de la mise aux normes des eaux usées de la Municipalité de Tadoussac dans le cadre d'un cours qu'il enseignera à l'automne 2016 à l'Université Laval à des étudiants finissants en génie.

#### **42. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

**(Rés. 2016-00104)**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE  
la réunion soit levée à 19h40.

\_\_\_\_\_  
Hugues Tremblay,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Guérin  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Guérin  
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.